

# LA LETTRE D'INFORMATION

## HEBDOMADAIRE

N° 292 DU LUNDI 7 MAI 2018

### FOCUS

MACRON : « LA FRANCE NE SERAIT PAS LA MEME SANS LA NOUVELLE-CALÉDONIE »...2  
LA FEDOM ANALYSE LE BUDGET DE LA COMMISSION EUROPEENNE.....3

## LA TENDANCE

### Un an après...

Il y a un an, le 5 mai 2017, la France élisait un président de 39 ans qui se proposait de reléguer dans « l'ancien monde » toutes les politiques conduites par ses prédécesseurs.

Mais comme aimait à le dire **Jacques Chirac** : « *Les anniversaires ne valent que s'ils constituent des ponts jetés vers l'avenir* ».

Pour l'Outre-mer en effet, même si le programme du candidat **Macron** était resté flou, les observateurs avaient noté avec intérêt qu'il voulait « *libérer les énergies* ».

Mais, un an après, s'interroge Martinique 1ère, la fulgurance Macron a-t-elle vraiment modifié le paysage politique des Outre-mer ?

Analysant en effet la politique ultramarine du gouvernement, le rédacteur en chef de la chaîne, **Jean-Marc Party** poursuit : « *hormis les assises auxquelles ont participé les citoyens et les forces vives, aucune réforme d'envergure n'est en chantier* ».

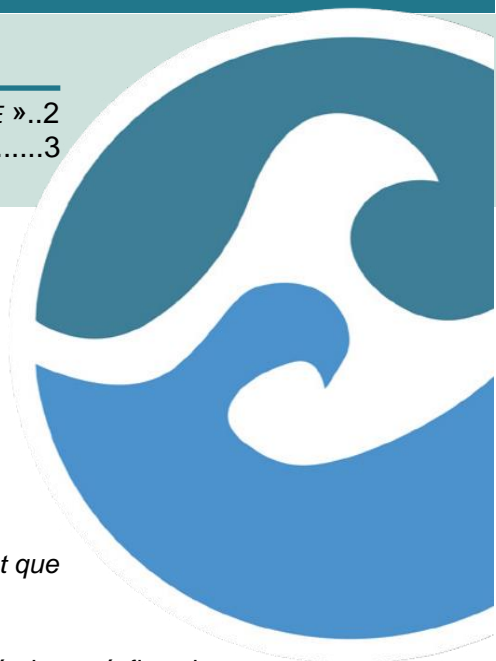
Et de conclure : « *l'heure n'est pas encore à la révolution (...) la fulgurance Macron se serait-elle déjà éteinte ?* »

Quelques jours auparavant la rencontre entre Annick Girardin et les élus ultramarins, sur les assises mais aussi la révision des aides, avait été quelque peu agitée, **Victorin Lurel** menaçant même la ministre d'un affrontement si le gouvernement persistait dans cette attitude vis à vis des Outre-mer.

À vrai dire on a un peu le sentiment qu'Annick Girardin est la seule ministre à se battre pour les Outre-mer dans un environnement gouvernemental au mieux indifférent, au pire hostile.

Il est donc grand temps que le Président de la République s'exprime pour lever les doutes...

«*Car le doute agit sur l'esprit comme la paralysie sur le corps*» rappelait **Émile de Girardin** en...1850 !



## DU CÔTÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**AL Accession : les députés de La Réunion se félicitent de la régularisation de 376 dossiers**

Dans un communiqué, le collectif des sept députés de La Réunion s'est félicité, mercredi 2 mai, de la régularisation par le gouvernement de 376 dossiers réunionnais, parmi les 1350 dossiers identifiés dans les outre-mer, d'allocation logement pour l'accession à la propriété (AL Accession) presque prêts, avant la suppression de cette aide. Les députés se sont dits « *soulagés pour les familles dont les projets se voyaient brusquement remis en cause* ». Ils jugent toutefois la mesure d'urgence « *insuffisante* » et réclame le rétablissement de cette allocation dans le cadre du projet de loi Evolution du Logement et Aménagement numérique (ELAN) prochainement discuté à l'Assemblée.

Les députés soulignent notamment que « *la suppression brutale de l'AL Accession met en péril des milliers de projets de vie et affaiblit terriblement les entreprises locales du BTP. Selon les estimations de la Confédération nationale du logement, les pertes pourraient s'élever à près de 100 millions d'euros en 2018. Près de 2000 emplois directs pourraient par ailleurs être détruits. L'AL Accession garantissait aux Réunionnais [aux revenus modestes] la possibilité d'accéder à la propriété en même temps qu'elle favorisait le développement économique des entreprises locales.* ».

Le communiqué est disponible dans l'article ci-dessous : <https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/05/02/AL-Accession-les-deputes-de-La-Reunion-se-felicitent-de-la>

## GOUVERNEMENT

**Emmanuel MACRON : « La France ne serait pas la même sans la Nouvelle-Calédonie »**

A six mois du référendum sur l'indépendance du « Caillou », prévu le 4 novembre, le président de la République **Emmanuel MACRON** était en

déplacement en Nouvelle-Calédonie. Durant ces 3 jours, il s'est notamment déplacé à Ouvéa pour jouer le jeu de l'apaisement à l'occasion de la cérémonie commémorant l'assaut militaire contre la grotte de Gossanah, et a remis symboliquement au gouvernement collégial calédonien les deux actes de prise de possession du territoire. Samedi en clôture de son déplacement sur l'île, il a déclaré que « *la France ne serait pas la même sans la Nouvelle-Calédonie* » avant de saluer la mémoire de toutes les populations, d'Europe, du Pacifique ou d'Asie, qui au fil de l'histoire sont venues en Nouvelle-Calédonie et constituent aujourd'hui une communauté pluriculturelle.

Alors que le vieux clivage pour ou contre l'indépendance continue de structurer la vie politique calédonienne, le Président de la République a préconisé « *d'aborder les mois qui viennent en [...] conjugu[ant] au futur* » et construire l'avenir du territoire. Ce fut également l'occasion pour M. MACRON de rappeler l'ambition « *de la France dans la grande région indo-pacifique qui inclut la Nouvelle-Calédonie* » à travers ses nombreuses « *potentialités écologiques et économiques, comme le Nickel, le tourisme, la biodiversité et la mer* ». Le discours du Président a été salué par l'ensemble de la classe politique calédonienne.

**Emmanuel Macron signe plusieurs accords avec l'Australie**

A l'occasion de son passage en Australie, le Président **Emmanuel MACRON** et le Premier ministre australien **Malcolm TURNBULL** ont signé, le 2 mai 2018, plusieurs accords, marquant leur volonté de construire un « *partenariat plus approfondi* » entre les deux pays. On peut notamment citer un « *accord bilatéral relatif à la fourniture de soutien logistique mutuel entre les forces armées françaises et les forces de défense australiennes* » visant à renforcer la coopération en matière de défense ; la mise en place d'initiatives conjointes sur la lutte contre le réchauffement climatique, pour « *notre patrimoine commun, le Pacifique* » a par ailleurs été actée. Il s'agit notamment de travailler conjointement sur « *l'adaptation et la biodiversité dans le pacifique,* » avec un « *fond multi-bailleurs pour mutualiser les ressources* ».

Le Président français a également exprimé une

volonté commune de « faire de nos deux pays les acteurs d'un partenariat nouveau dans la zone indo-pacifique » qui passe par la construction d'un axe trilatéral fort Australie-Inde-France, « pour garantir à la fois nos intérêts économiques et de sécurité ». Emmanuel MACRON a exprimé le souhait de voir la France devenir « le trait d'union entre l'Australie et l'Europe », en inscrivant pleinement son pays dans « une région qui est la sienne », avec 1,6 million de Français dans toute la zone (en Australie, en Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna, dans la région pacifique et à La Réunion et à Mayotte pour l'océan indien). « Maintenant nous sommes fortement de retour, avec une dynamique nouvelle », a-t-il insisté.

[http://www.lepoint.fr/high-tech-internet/macron-signe-plusieurs-accords-avec-l-australie-02-05-2018-2215151\\_47.php](http://www.lepoint.fr/high-tech-internet/macron-signe-plusieurs-accords-avec-l-australie-02-05-2018-2215151_47.php)

## Bercy lance une consultation sur le projet de Code de la commande publique

<https://www.weka.fr/actualite/commande-publique/article/bercy-lance-une-consultation-sur-le-projet-de-code-de-la-commande-publique-65119/>

## DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

### Budget européen : les propositions de la Commission européenne

La Commission européenne a présenté son cadre financier pluriannuel (CFP) et prévoit un budget de 1 279 milliards d'euros (en prix courant) sur la période 2021-2027, soit 1,11% du PIB des 27 États membres. Ce budget jugé ambitieux propose d'investir davantage dans des secteurs tels que la recherche et l'innovation, la jeunesse et l'économie numérique. A cela s'ajoute de nouvelles lignes budgétaires telles que celles de la politique de défense ou de la gestion des migrations. Si la mise en place de nouvelles ressources propres (22 Mds€) a été annoncé, la progression du budget implique une révision à la baisse des deux champs de dépenses historiques de l'Union, la politique Agricole Commune (PAC) et la Politique de Cohésion (PC). Ainsi, les fonds dédiés à la PAC sont annoncés en baisse de 5% et ceux de la cohésion de 6%. Autre mesure, la

mise en place de nouveaux critères d'attributions des fonds de la PC, notamment le respect de l'Etat de Droit.

<https://www.touteleurope.eu/actualite/budget-europeen-ce-que-contiennent-les-propositions-de-la-commission-europeenne.html>

*Commentaire FEDOM : La proposition de Cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union Européenne pour 2021 - 2027 annonce un budget en hausse malgré le départ de l'un de ses principaux contributeurs, la Grande Bretagne ; et son architecture se veut moderne par une nouvelle génération de programmes dont la gestion serait plus efficace, efficiente et responsable. Pour autant, s'agissant de la pérennité du soutien financier en faveur des Régions Ultrapériphériques (RUP), cette proposition suscite d'ores et déjà des inquiétudes puisque la Commission choisie de faire passer de 70% à 58% les dotations de ses deux lignes de dépenses historiques, la PAC et la politique de cohésion. Pour les RUP, ce sont les POSEI et les fonds structurels (FEDER / FSE) qui risquent de voir leur dotation diminuer et de connaître une conditionnalité d'attribution accrue.*

*Ces deux annonces sont à mettre en perspective avec un mécanisme malheureusement bien connu dans nos territoires d'outre-mer, celui du dégageant d'office. C'est l'annulation, par la Commission, des ressources financières pour les demandes de paiement n'ayant pas fait l'objet de dépenses certifiées dans les deux ans suivant la programmation. Plusieurs facteurs tels que la capacité d'ingénierie limitée des territoires et le manque de stratégie globale d'emploi des fonds, contribue à ce phénomène. Toutefois, si le pilotage local n'est pas exclusivement responsable de la faible absorption des crédits, il apparaît nécessaire de s'interroger sur les points de faiblesse qui en s'accumulant fragilisent le rythme d'utilisation des dotations dans nos territoires ultramarins. Amorcer ce travail prospectif, visant à réduire les pertes liées au dégageant d'office, tout en garantissant la qualité de gestion des fonds, doit être une priorité. A noter, s'agissant des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM), la Commission propose une intégration du Fonds européen de Développement (FED : 0,03% du RNB de l'UE 27) dans le budget de l'UE et la création d'un instrument financier*

propre à l'ensemble des PTOM doté d'un budget prévisionnel de 500 millions d'euros (350 millions d'euros hors Groenland actuellement).

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Polynésie Française : Territoriales 2018, les premières tendances donnent le Tapura Huira'atira en tête

Les derniers bureaux de vote de Polynésie française ont fermé leurs portes. Pour ce second tour des élections territoriales, le 06 mai à 20 heures, le parti d'**Edouard Fritch** apparaissait en avance sur ceux de **Gaston Flosse** et d'**Oscar Temaru** : [https://www.tntv.pf/Territoriales-2018-les-premieres-tendances-donnent-le-Tapura-Huira-atira-en-tete\\_a25560.html](https://www.tntv.pf/Territoriales-2018-les-premieres-tendances-donnent-le-Tapura-Huira-atira-en-tete_a25560.html)

### La Réunion : l'état de calamité agricole reconnu pour 15 communes

La ministre des Outre-mer **Annick GIRARDIN** a autorisé l'intervention du fonds de secours pour indemniser les agriculteurs sinistrés suite au passage de la tempête Berguita.

Dans un communiqué, la préfecture annonce la prise d'un arrêté préfectoral en date du 30 avril 2018 reconnaissant l'état de calamités agricoles suite au passage de BERGUITTA pour toutes les filières agricoles sur le territoire des 15 communes suivantes : Les Aviron, L'Entre-Deux, L'Etang-Salé, Petite Ile, Saint-Joseph, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre, Le Tampon, Saint-Philippe, Cilaos, Sainte-Rose, La Possession, La Plaine des Palmistes, Salazie.

Les dossiers devront être déposés en mairie ou auprès de l'organisation de producteurs, pour transmission à la DAAF au plus tard le vendredi 08 juin 2018.

Le communiqué complet est disponible ci-après : <http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2018/05/03/apres-berguitta-l-etat-de-calamite-agricole-reconnu-pour-15-communes.81451.html>

Par ailleurs, le bilan provisoire des dégâts causés par la forte tempête tropicale Fakir, comme le souligne Jean-Bernard **GONTHIER**, président de

la chambre d'agriculture, chiffre les dégâts à « plus de 7 millions d'euros » et « c'est un bilan provisoire ». Il pourrait dépasser les 15 millions d'euros. Réuni le 2 mai lors de sa Commission permanente, le Département de La Réunion a choisi de débloquer 2,3 millions d'euros pour les agriculteurs. Au total, pour cette saison cyclonique 2018, ce sont 4,4 millions d'aide exceptionnelle agricole qui ont été débloqués par le Conseil départemental local.

<https://www.clicanoo.re/Politique/Article/2018/05/02/Le-Departement-debloque-23-millions-deuros-pour-les-agriculteurs>

### Guyane : Une nouvelle centrale électrique en 2023

Le Comité Local de Concertation du projet de la future centrale électrique du Larivot s'est réuni, la semaine dernière, en Guyane. Il s'agissait pour les participants de lancer la première phase du projet de la centrale thermique dont le coût est estimé à 500 millions d'euros et qui devrait être achevée en 2023. Cette décision a été actée dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (le PPE), émanation de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. **Rodolphe Alexandre**, président de la Collectivité territoriale a affirmé qu'il était « important que ce projet soit mis en place pour 2023. Il s'agit de mettre en perspective la consommation électrique dont a besoin la Guyane pour les dix prochaines années ».

Elle sera construite à partir du deuxième semestre 2023 sur une parcelle de terre de 120 hectares entre la nationale et le quartier du Larivot. Dotée d'une structure hybride (120MW couplé d'une unité photovoltaïque de 10MW), la future centrale remplacera l'actuelle unité de Dégrad des Cannes ouverte en 1983. Actuellement, cette dernière fournit 40% de l'électricité nécessaire à la Guyane, le reste, 50 %, est assuré par le barrage de Petit-Saut.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/nouvelle-centrale-electrique-2023-585537.html>

### Mayotte : La délégation interministérielle invitée du Cesem

Réuni en assemblée plénière à Mamoudzou, le Conseil économique social et environnemental de

Mayotte (Cesem) a accueilli, jeudi 3 mai, la délégation interministérielle qui doit établir un plan de développement pour Mayotte. Ce fut l'occasion pour la délégation d'apporter des précisions sur le plan qui sera présenté le 26 mai à Mayotte par la ministre des Outre-mer.

**Philippe SCHMIT**, inspecteur général de l'administration du Développement durable, a indiqué que la délégation s'attelait à bâtir une stratégie systémique et avait ainsi amorcé « *une réflexion à 2040* » en saluant l'exercice de prospective territoriale annoncé par le Premier Ministre, « *une première en France* ». Parmi les points abordés, sur la santé, le docteur **Grégory EMERY**, membre de la délégation, a rappelé la création prochaine d'une agence régionale de santé de plein exercice ; sur le volet éducation, **Pierre LUSSIANA**, inspecteur général à l'inspection générale de l'Éducation nationale et de la recherche, a mis en exergue la création d'un rectorat de plein exercice ; sur le plan économique, **Nicolat CLOUET**, inspecteur de l'administration de première classe, a indiqué avoir demandé des renforts pour « *faire face à l'économie informelle* ». Par ailleurs, il a précisé que la grève induisait une perte de 8 millions d'euros de rentrée fiscale pour l'Etat et qu'était « *actuellement à l'étude par l'inspection générale des finances une forme de réintroduction du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi)* » qui pourrait se caractériser par une exonération des charges patronales. Malgré cette rencontre, Par voie de motion, le Cesem a regretté de ne pas être associé à l'élaboration du Plan de Développement.

<https://www.mayottehebdo.com/actualite/politique/la-delegation-interministerielle-invitee-du-cesem>

## Polynésie Française : Bouissou promet une "rallonge substantielle" pour l'AIM

Dans le cadre de son plan d'actions économiques, le gouvernement a mis en place une aide à l'investissement des ménages (AIM). Ce dispositif avait été modifié en octobre 2017 afin de permettre un élargissement de l'assiette des bénéficiaires. Il est désormais élargi aux travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation du logement, pourvu qu'il s'agisse d'un bien immobilier à usage d'habitation principale en

Polynésie française. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 4 millions Fcfp en fonction de critères de revenu. De même, les seuils intermédiaires de revenus établis par la loi d'août 2014 sont supprimés ce qui rend éligibles tous les propriétaires.

L'AIM rencontre un franc succès puisque pour l'année 2017, au 22 septembre, 38 dossiers avaient été traités pour un montant d'aides publiques de 70,7 millions Fcfp et que la dotation pour 2018 est épuisée depuis fin avril. Le porte-parole du gouvernement, **Jean-Christophe BOUISSOU**, a donc saisi l'occasion du point presse donné à l'issue du Conseil des ministres du 2 mai pour déclarer l'intention du gouvernement de voter une rallonge budgétaire « *substantielle* » lors d'un collectif budgétaire qui pourrait avoir lieu courant juin prochain, « *si, bien sûr, la population lui accorde sa confiance* ». Une manière de rappeler aux polynésiens les élections qui se sont déroulées dimanche dernier.

[https://www.tahiti-infos.com/Logement-Bouissou-promet-une-rallonge-substantielle-pour-l-AIM\\_a171304.html](https://www.tahiti-infos.com/Logement-Bouissou-promet-une-rallonge-substantielle-pour-l-AIM_a171304.html)

## VIE DE LA FEDOM

### Tableau de Bord

Télécharger le tableau de bord intégral :

[https://fedom.org/wp-content/uploads/2017/03/TABLEAU-DE-BORD-FEDOM\\_def.pdf](https://fedom.org/wp-content/uploads/2017/03/TABLEAU-DE-BORD-FEDOM_def.pdf)

### Save the date : les prochains évènements de la FEDOM

#### Réservés aux adhérents de la FEDOM :

- Commission BTP : le 23 mai à 15h30 (sous réserve)
- Commission mer : le 23 mai à 17h
- Commission tourisme : le 24 mai à 8h15
- Commission économique : le 24 mai à 9h45
- Assemblée Générale de la FEDOM : le vendredi 25 mai 2018 (8h30-14h)

#### Ouvert à tous :

- Aménagement numérique des territoires d'Outre-mer. Table-ronde en partenariat avec ORANGE : le jeudi 24 mai 2018, lieu : Orange Gardens, 44 avenue de la République, 92320 Châtillon. Inscription en cliquant ici (places limitées), <https://goo.gl/forms/RJIOMakc53uuUKAq2>

## VIE DES ADHÉRENTS

### 112 exposants fiers de produire « Made in Fenua »

La Chambre de Commerce d'Industrie des Services et des Métiers (CCISM) et le SIPOF ont organisé, avec le soutien de la Polynésie Française et de la ville de Papeete, le Salon Made In Fenua. Cet événement a été ouvert jeudi 3 mai en présence du président **Edouard FRITCH**, accompagné du vice-président, **Teva ROHFRITSCH**, du ministre de la Culture, **Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU**, de **Stéphane CHIN LOY**, président de la CCISM, et du maire de Papeete, **Michel BUIILLARD**. Il est destiné à promouvoir les artisans du territoire et de valoriser les savoir-faire locaux. En soutien aux

entreprises en phase de création ou de développement, des concours, organisés par le Pays et les dispositifs d'aides à l'équipement, à la création et à la revitalisation des commerces, devraient permettre de dynamiser le secteur privé et de consolider la relance économique de l'archipel.

Le vice-président a par ailleurs évoqué la vitalité des entreprises et des emplois qu'elles créent, mais aussi la richesse des initiatives locales, en matière de création et d'innovation. Il a également félicité la mobilisation des organisateurs et des partenaires du salon Made In Fenua, évoquant la nouveauté de cette 18ème édition : un service digital pour le partage en ligne des ouvrages des artisans et qui offre ainsi une visibilité accrue de la production locale à un public élargi. La délégation a ensuite salué individuellement les 112 exposants.

<http://www.tahitineews.co/salon-112-exposants-fiers-de-produire-made-in-fenua/>

### Quinzaine du numérique : innover pour survivre, l'histoire de deux grandes réussites

Prenant appui sur l'événement phare de la Webcup (compétition, qui se tiendra les 5 et 6 mai, durant laquelle les talents mahorais ont 24heures pour créer un site internet) organisée le week-end dernier, la Chambre de commerce et d'Industrie de Mayotte et le GEMTIC, ont organisé la «quinzaine du numérique». Pour son lancement, deux entrepreneurs sont revenus sur leur réussite.

**André GIRARDEAU** s'est lancé dans une innovation technologique en devenant le précurseur du Haut Débit à Mayotte par la création, en 2006, de la STOI (Société de télécommunications Océan Indien) quand toute l'île était encore plongée dans la lenteur des connexions. Ce dernier est ensuite parvenu à mettre en place son propre réseau afin de répondre à l'arrivée de concurrents tels que LION 2 en 2012. De son côté, **Feyçoil MOUHOSSOUNE** est le créateur de ETIC (Entreprise des Technologies de l'Information et de la Communication), en 2008. Ce développeur de formation, s'installe dans un cagibi pour se lancer dans le dépannage de PC « pour des potes». Rapidement, il propose d'adapter des services technologiques aux besoins des

mahorais et aux difficultés techniques locales, « *d'autres ont inondé le marché mondial avec des solutions grand-public, ce fut un échec* ». Pour sa part, il va adapter son projet, notamment le *Cloud Computing* (stockage de données à distance via internet), au marché de Mayotte et ses problèmes de temps de latence, en répondant à aux besoins spécifiques des entreprises.

*Commentaire FEDOM : La prochaine création d'une technopole et l'existence d'incubateurs, comme MayuTupie, à Mayotte devrait permettre de soutenir le secteur porteur de l'innovation numérique dans le territoire et surtout d'accentuer le phénomène d'adaptation des pratiques et des technologies aux besoins des populations et entrepreneurs locaux. Les mutations techniques induites par la révolution numérique proposent aujourd'hui de repenser les usages au sein et entre les territoires et ouvrent des pistes de réponse aux défis que doit résoudre Mayotte, notamment dans le domaine éducatif.*

<https://lejournaldemayotte.yt/quinzaine-du-numerique-innover-pour-survivre-lhistoire-de-deux-grandes-reussites/>

**Jean-Paul Fischer** a en outre insisté sur la nécessité de « *rétablir la relation de confiance avec les banques* » afin qu'elles continuent d'accepter les dossiers des porteurs accompagnés par la plate-forme. En 2017, 45 prêts d'honneur en création ont été accordés par Initiative Saint Martin Active pour un montant de 265 072 euros ainsi que 3 prêts d'honneur en croissance pour un montant de 52 350 euros ; les banques ont quant à elles contribué à hauteur de 698 310 euros. Cela a permis d'injecter dans l'économie locale un peu plus d'un million d'euros.

<http://www.soualigapost.com/fr/actualite/21955/entreprise/initiative-saint-martin-active-reprend-%C2%ABune-activit%C3%A9-normale-%C2%BB>

## VIE DES PARTENAIRES

### Initiative Saint Martin Active reprend « une activité normale »

Après le passage d'Irma, Initiative Saint Martin Active a géré le dispositif d'aide d'urgence aux entreprises de la Fondation de France (741 550€ d'avances remboursables et 620 250€ d'aide d'urgence). « *Aujourd'hui nous avons repris notre activité normale* », a annoncé **Jean-Paul FISCHER**, le président d'Initiative Saint Martin Active. Cette plate-forme accueille les porteurs de projet en vue de leur accorder un prêt d'honneur soit pour reprendre, créer ou développer une entreprise. Le président constate toutefois « *un changement d'orientation au niveau des activités en raison du contexte, nous avons accueilli un certain nombre de projets dans le BTP* », avant de confier que désormais les banques étaient réticentes à financer des entreprises dans ce secteur au vu de leur nombre trop important.

## BRÈVES

**La construction du Réseau des acteurs de la coopération avance**

La mise en réseau des acteurs de la coopération dans la Caraïbe avance. Une nouvelle séance de travail est intervenue. Le Réseau régional multi-acteurs pourrait être opérationnel dès juin.

<http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/politique/la-construction-du-reseau-des-acteurs-de-la-cooperation-avance-482862.php>

**PONANT, bientôt dans l'océan Indien !**

PONANT, leader mondial des croisières d'expédition de luxe, a annoncé sa venue dans l'océan Indien dès 2018. Depuis 30 ans, la Compagnie propose un nouveau style de croisières, à travers une conception unique du voyage en mer à bord de yachts à taille humaine, où les passagers accèdent, de manière privilégiée et responsable, à des territoires préservés dans des conditions de confort et de service 5 étoiles, uniques sur le marché.

<http://www.linokwezi.fr/ponant-lunique-armateur-francais-de-navires-de-croisieres-bientot-dans-locean-indien/>

**Tous les voyants au vert pour les hôtels Karibea**

Après deux années en déficit en 2015 et 2016, notamment en raison du retard des travaux de rénovation des hôtels et résidences à Sainte Luce (Martinique) et au Gosier — qui ont réouvert depuis — tous les voyants sont au vert pour les hôtels et résidences Karibea en 2018.

<http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/economie/tous-les-voyants-au-vert-pour-les-hotels-karibea-482548.php>

## RAPPORTS, ÉTUDES ET ENQUÊTES

**Publication du rapport sur l'emploi dans la fonction publique en 2016**

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/emploi-dans-la-fonction-publique-2016>

**Un PIB en hausse à Saint-Pierre et Miquelon**

Une étude sur le PIB, le produit intérieur brut, à Saint-Pierre et Miquelon a été rendue publique récemment. Elle a été réalisée par l'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), et par l'agence française de développement (AFD). Pour mémoire, le PIB a pour objectif d'évaluer la richesse produite par l'économie d'un territoire. Selon l'étude, le PIB a été évalué en 2015 à 240 millions d'euros soit près de 40 000 euros par habitant contre 28 000 euros en 2008. Saint-Pierre et Miquelon est l'un des derniers Dom-Tom, avec Wallis et Futuna, à se pencher sur la comparaison des prix entre outre-mer et métropole.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/saintpierremiquelon/miquelon-langlade/pib-saint-pierre-miquelon-augmentation-585421.html>

**Tourisme à la Réunion : Un premier bilan positif pour 2018**

L'île de la Réunion Tourisme a dévoilé le premier bilan touristique de l'année 2018, mercredi 2 mai. Avec une croissance de 16,8% du nombre de touristes par rapport à 2017, l'activité touristique à la Réunion poursuit son évolution positive. Le premier trimestre de l'année 2018 a donc été particulièrement riche et intense pour les professionnels du tourisme réunionnais puisque près de 130 000 visiteurs ont été accueillis, soit une augmentation de plus de 18 000 touristes comparativement à la même période l'année précédente. C'est presque 17% de plus si l'on regarde les trois premiers mois de 2017, qui avaient pourtant déjà connu une affluence record. « Le premier trimestre de l'année 2018 s'inscrit dans l'exceptionnelle dynamique enregistrée durant l'année 2017 en termes d'activité touristique à La Réunion ! », a souligné L'île de La Réunion Tourisme. L'hôtellerie a aussi réaffirmé sa position de leader en termes d'hébergement marchand puisque plus de 20% des touristes ont choisi de séjourner dans l'un des hôtels, classés ou non, de l'île.

<http://outremers360.com/economie/tourisme-a-la-reunion-un-premier-trimestre-2018-tres-prometteur/>



## JO 02.05.2018

Arrêté du 23 avril 2018 portant nomination en qualité de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Mayotte

## JO du 03.05.2018

Décret n° 2018-321 du 2 mai 2018 relatif à la durée du mandat des membres du conseil d'administration et des conseils spécialisés de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)

Arrêté du 20 avril 2018 fixant pour l'année 2018 la répartition budgétaire pour la mesure « aide à l'importation d'animaux vivants » pour les départements d'outre-mer

Arrêté du 25 avril 2018 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EFPAM)

## JO du 04.05.2018

Décret n° 2018-325 du 3 mai 2018 portant création d'un dispositif d'aide pour la compensation des surcoûts de la filière de valorisation du bois en Guyane

Arrêté du 3 mai 2018 relatif à l'aide pour la compensation des surcoûts de la filière de valorisation du bois en Guyane

Décret n° 2018-326 du 2 mai 2018 autorisant la cession à l'euro symbolique de deux fractions d'ensembles immobiliers domaniaux dénommés « Résidence Mahina » et « Ex-centre technique du CEA », reconnues inutiles par le ministère des armées, sises à Mahina (Polynésie française)

Décret n° 2018-327 du 2 mai 2018 autorisant la cession à l'euro symbolique de l'ensemble immobilier domanial dénommé « Bopp Dupont

(zone club sportif) » et d'une fraction d'un ensemble immobilier domanial dénommé « Base Sergent Julien Allain (zone vie et technique) », sis à Faa'a (Polynésie française), reconnus inutiles par le ministère des armées

Arrêté du 24 avril 2018 portant nomination au comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales de l'Agence française de développement

Décision n° 2018-253 du 11 avril 2018 modifiant la décision n° 2009-848 du 8 décembre 2009 modifiée attribuant à la société nationale de programme France Télévisions une ressource radioélectrique pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique des services de télévision dénommés France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô et Télé Réunion dans le département de La Réunion

Décision n° 2018-254 du 11 avril 2018 modifiant la décision n° 2009-853 du 8 décembre 2009 modifiée attribuant à la société France 24 une ressource radioélectrique pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique du service dénommé France 24 dans le département de La Réunion

Décision n° 2018-255 du 11 avril 2018 modifiant la décision n° 2009-858 du 8 décembre 2009 modifiée attribuant à la société Arte France une ressource radioélectrique pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique du service dénommé Arte dans le département de La Réunion

Décision n° 2018-256 du 11 avril 2018 modifiant la décision n° 2010-248 du 16 mars 2010 modifiée autorisant la société Réseau outre-mer 1 (ROM 1) à utiliser une ressource radioélectrique pour le multiplexage des programmes des éditeurs de services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique du réseau OM 1 dans les départements d'outre-mer

Décision n° 2018-257 du 11 avril 2018 modifiant la décision n° 2015-146 du 25 mars 2015 autorisant la société Antenne Réunion Télévision à utiliser une ressource radioélectrique pour l'édition d'un service privé de télévision à vocation

locale diffusé en clair par voie hertzienne terrestre en mode numérique dans le département de La Réunion

Décision n° 2018-258 du 11 avril 2018 modifiant la décision n° 2015-178 du 25 mars 2015 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Télé Kréol

### **JO du 05.05.2018**

Décret n° 2018-333 du 3 mai 2018 modifiant le décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Décret n° 2018-334 du 3 mai 2018 modifiant le décret n° 2009-1105 du 9 septembre 2009 pris pour l'application de l'article L. 5331-6-3 du code général de la propriété des personnes publiques portant des dispositions applicables à Mayotte

### **JO du 06.05.2018**

Décret n° 2018-340 du 4 mai 2018 portant revalorisation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon

Arrêté du 27 avril 2018 portant nomination au conseil de surveillance du grand port maritime de la Guyane